

THE AUSTRALIAN NATIONAL UNIVERSITY

Annual Examination — November 1992

FRENCH LANGUAGE IIB

Written Language

Study period : 30 minutes

Time allowed : Three hours

Permitted materials : None

Answer ALL questions

1. Traduisez en français:

(40 marks)

The question of the importance of irony is obviously not something that can be settled by determining to what extent it is or has been manifested in the various actions, utterances, thoughts, and products of all cultures and civilizations. If irony were largely confined to the Western world, as I have been led to believe (but I do not vouch for the fact), this would be of immense significance, but we should hardly think that irony was of less importance for not being universal. Nor is it relevant to the question of the importance of irony that more people lack a sense of irony than have one. The ordinary business of the world in which most of us are engaged most of the time could not be carried on in a spirit of irony. The importance of being ironical does not have to compete with the importance of being earnest or otherwise unironical. Indeed, should it ever seem to an ironist that the world's affairs really were being carried on ironically this would merely confirm the fact that they are not; if they were they could not seem to be. This is not a paradox but simply (or perhaps not simply) a way of saying that a sense of irony depends for its material upon a lack of a sense of irony in others, much as scepticism depends upon credulity.

D. C. Muecke: Irony

(over)

2. Faites un résumé du passage suivant. Il contient environ 700 mots. Il s'agit de le réduire à 300 mots.

(60 marks)

Les accords de Maastricht comprennent un très grand nombre de dispositions, complexes, importantes, qui engagent la France dans les domaines de la monnaie, des Affaires étrangères et de la défense de façon parfois irréversible. Avant que le Parlement ne les ratifie, il est donc nécessaire qu'un grand débat national éclaire l'opinion sur l'ampleur des pertes de souveraineté auxquelles on nous demande de consentir. Or, en fait, ce débat a déjà commencé. Mais « à la française ». C'est-à-dire que la droite n'attaque pas le gouvernement sur l'essentiel, mais sur la disposition du traité la moins importante, celle qui aura le moins de conséquences et dont la valeur ne dépasse pas celle du ruban d'un paquet-cadeau. Qu'on en juge : il a été convenu à Maastricht que, si les accords sont ratifiés, les ressortissants de la Communauté installés en France depuis un certain temps pourront y voter aux élections locales et européennes. Bien entendu, les Français vivant dans un autre pays de la Communauté auront le même droit.

Eh bien, cela, les Le Pen, les Juppé, les Mazeaud, et même le centriste Barrot ou le socialiste Chevènement, ne le supportent pas. Ils trépignent, ils enragent. Ils sont prêts à se battre jusqu'au bout pour empêcher, par exemple, que ces couples d'Anglais vivant dans le Périgord ne puissent pas, par la grâce d'un bulletin de vote, exprimer leur opinion sur la gestion des affaires communales. La France c'est la France, les Français sont les Français, bon Dieu! et on ne joue pas avec ces principes sacrés.

Devant tant de fureur pour si peu de chose, on a d'abord envie de rire. Certes, la France est le plus vaste pays de la Communauté, et comme elle compte la plus faible densité d'habitants au kilomètre carré, il est bien possible qu'un certain nombre de nos voisins européens aient envie de s'y installer. Mais ne divaguons pas! Ce ne sera pas l'invasion des Teutons et des Anglais, qui prendraient ainsi leur revanche de 14-18 ou de la guerre de Cent Ans...

En fait, cette disposition, fortement symbolique, marque surtout la volonté des Douze de faire naître, à côté de l'Europe économique et politique, une Europe humaine en permettant que se développe peu à peu une certaine citoyenneté européenne. Elle est donc dans la logique de la construction communautaire : un Anglais vivant en France ne deviendra pas un Français comme vous et moi, mais il ne sera plus tout à fait un étranger comme les autres, et son droit de vote témoignera de ce début de citoyenneté.

(over)

Alors pourquoi donc cette furieuse levée de boucliers? Candide, Jacques Barrot apporte la bonne réponse : « Il faut faire, dit-il, très attention aujourd'hui à ne pas heurter le patriotisme de nos concitoyens. » Nous y voilà! A force de dire que les Français ont une peur panique de l'invasion étrangère, nos protestataires ont fini par y croire, et redoutent ou feignent de redouter que ce droit de vote accordé aux citoyens de la Communauté européenne ne soit ensuite étendu à tous les autres étrangers vivant en France, en particulier les Maghrébins et les Noirs. Mais se rendent-ils compte, nos croisés de la pureté française, de l'illogisme imbécile de leur raisonnement? Car, en disant « non » à un début de citoyenneté européenne, ils disent *non* à l'avenir, non à l'Europe qui, pourtant, si elle continue de progresser, permettra de mieux se protéger contre des migrations incontrôlées.

Tout se passe comme si l'obsession de l'invasion commandait désormais notre débat politique. Comme si la peur de l'étranger nous aveuglait au point de dire à notre voisin anglais : « Non, tu ne voteras pas », parce que, quelque part au Mali, un jeune Noir désespéré ne rêve que de venir un jour en France.

Heureusement, les Français, moins franchouillards qu'on veut bien le dire, viennent dans un sondage de donner tort à ceux que Le Pen a fini par totalement décerveler : 56% de nos compatriotes ne voient aucun inconvénient à ce que l'on donne le droit de vote aux Européens vivant en France. Mais ne nous réjouissons pas trop vite. Nos enragés qui osent se qualifier de « patriotes » ne font que commencer leur campagne. Elle va durer des mois. Et pendant ce temps, des choses sérieuses, l'ECU, la défense, la politique étrangère européenne, il ne sera pas question.

André Chambraud: 'Le nouveau délire des patriotes de bistrot'
(in L'événement du jeudi, 19-25 décembre 1991)
